

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 49 (1952)
Heft: 6

Rubrik: Rapports ; Conférences ; Congrès

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

RAPPORTS - CONFÉRENCES - CONGRÈS

Assemblée des délégués du 8 mars 1952

Rapport du président

Messieurs les Délégués,

J'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter mon rapport administratif pour l'exercice 1951.

Permettez-moi d'abord d'adresser nos félicitations et nos meilleurs sentiments à nos chers vétérans qui dans les bons et les mauvais jours nous ont toujours réservé un véritable esprit de société et de dévouement. Notre membre du Comité central M. Louis Loup vous présentera tout à l'heure nos meilleurs vœux en vous remettant la distinction qui vous est due, c'est donc un agréable devoir pour moi de nommer les heureux jubilaires, au nombre de 75 :

Vétérans avec 50 ans de sociétariat

Michet Arthur, Val-de-Travers
Goumaz Albert, La Broyarde

Morel Ephraïm, Val-de-Ruz
Suard Ernest, La Veveyse

Vétérans avec 35 ans de sociétariat

Dutoit Paul, Grandson et Pied du Jura

Giboldi, Camille, Grandson et Pied du Jura

Richardet Marc, Grandson et Pied du Jura

Javen Jules, Avenches

Berney Berthe, La Genevoise

Cartier Marcel, La Genevoise

Savigny Eugène, La Genevoise

Wegmuller Emile, La Genevoise

Desbaillets Jules, La Genevoise

Secret Louis, La Genevoise

Niquille Oscar, La Genevoise

Mouline Mathilde, La Genevoise

Bratschi Paul, La Genevoise

Pictet Fernand, La Genevoise

Fivaz Charles, Payerne

Estermann Charles, Payerne

Gisiger Maurice, Jura-Nord

Baudraz Eugène, Orbe

Dind Louis Veuve, Orbe

Guignard Louis, Orbe

Marendaz A. Veuve, Orbe

Pichard Emile, Orbe

Dubois Adèle, Val-de-Travers

Zulauff Edmond, Pays-d'Enhaut

Anex Alfred, Les Alpes

Binder Henri, Les Alpes

Borloz Alphonse, Les Alpes

Briaux Charles, Les Alpes

Burla Emile, Les Alpes

Delacretat Eugène, Les Alpes

Gafner Ernest, Les Alpes

Guex Armand, Les Alpes

Moraz Charles, Les Alpes

Zahnd Arthur, Les Alpes

de Siebenthal Arnold, Les Alpes

Michel Louis, La Broyarde

Losey Emile, La Broyarde

La Chartreuse de la Valsainte, Gruyère

Andrey Joseph, Gruyère

Fridez Jules, Ajoie - Clos-du-Doubs

Jolissaint Arthur, Ajoie - Clos-du-Doubs

Rérat Albin, Ajoie - Clos-du-Doubs

Catte Georges, Ajoie - Clos-du-Doubs

Blessemaille Léon, Ajoie - Clos-du-Doubs

Duc Maurice, Moudon

Chalet Julien, Moudon

Gaillard Augusta, Bagnes

Mingard Adolphe, Gros-de-Vaud

Reusser Ferdinand, Erguel-Prévôté

Ganguin Charles, Erguel-Prévôté

Girod Edgar, Erguel-Prévôté

Siegenthaler Fritz, Erguel-Prévôté

Etienne Edmond, Erguel-Prévôté

Besson Jacques, Cossonay

de la Harpe Fernand, Morges

Bovier Pierre, Hérens

Rapin Jules, Basse-Broye

Jaton Jules, Basse-Broye

de Dompierre Ernest, Lausanne

Grobet-Magnenat Albert, Lausanne

Jordan Auguste, Lausanne

Kaspar Edmond, Lausanne

Diserens Samuel, Lausanne

Paccolat Georges, Entremont

Voutaz Ernest, Entremont

Mailler Fabien, Entremont

Ogay Oscar, Lucens

Bessard Fernand, Lucens

Savoye Alfred, Lucens

Malheureusement la « Grande Faucheuse » nous a ravi bien des membres fidèles et méritants ; je vous serai donc obligé, Messieurs les délégués, pour honorer la mémoire de ces Chers Apiculteurs qui nous ont quitté trop tôt et pour exprimer notre vive sympathie à leurs familles, de bien vouloir vous lever.

Durant l'exercice 1951, le C.C. a été convoqué à 9 séances et le bureau a tenu 6 réunions ; dans toutes ces assemblées je n'ai eu qu'à me féliciter de la bonne entente qui n'a cessé de régner, ce qui a permis à toutes nos délibérations d'être objectives et fructueuses, aussi je me fais un devoir d'adresser à tous mes collègues un sincère merci.

Par la publication dans notre journal de toutes nos enquêtes et des rapports concernant le concours de ruchers, des assurances, de la bibliothèque, des comptes, etc., vous avez pu constater que votre Comité s'est acquitté fidèlement et dans le cadre des prescriptions contenues dans les statuts, des mandats que vous lui avez confiés. Quant au rapport du rédacteur, M. Valet vous en donnera connaissance tout à l'heure vu que son exposé n'a pas pu paraître dans le numéro de ce mois de notre journal, faute de place.

Dans un instant les comptes seront soumis à vos délibérations, mais avant d'entrer dans tous les détails, je puis vous assurer, Messieurs les délégués, que nous ferons l'impossible pour comprimer les dépenses et je profite de l'occasion pour faire appel à votre esprit de sociétaires et je dirai tout franchement à votre portemonnaie en vous exposant ce qui suit :

A l'époque, le C.C. avait fait établir et imprimer plus de 1000 exemplaires de la Table des matières du « Bulletin » et de la « Revue internationale d'apiculture », dont le coût, si l'on veut bien tenir compte de toutes les dépenses afférentes à cette acquisition, s'est élevé à plus de 5 fr. 50 le volume. Aujourd'hui, notre bibliothécaire en a encore 900 exemplaires en stock. Ces Tables des matières sont utiles, je dirai même indispensables à tous les apiculteurs qui ont relié ou conservé les journaux de 1879 à 1890 et de 1891 à 1945.

Nous vous serions donc reconnaissants, Messieurs les présidents des sections et Messieurs les délégués, de bien vouloir nous accorder votre concours pour le placement de ces exemplaires auprès des apiculteurs, non au prix de 5 fr. 50 le volume mais à celui réduit de 2 fr. 50. Les dépenses découlant de cet achat ont été complètement amorties en son temps ; il ressort donc que la vente de ces « Tables des matières » nous permettrait de porter au crédit de nos comptes une recette nette qui diminuerait notre déficit.

Concours de ruchers. — Ce concours attribué aux Sections de la Gruyère, La Veveyse, Abeille fribourgeoise, Pays-d'Enhaut et les Alpes a connu, comme celui de 1950 un grand succès. En effet, les inscriptions ont atteint le chiffre de 36, un vrai record... J'adresse aux heureux concurrents les félicitations du C.C. et exprime aux membres du jury : M. Gonet Auguste, M. Ruckstuhl C., M. Loup A., M. Porchet A. notre reconnaissance pour le travail effectué avec impartialité et dévouement.

Je ne voudrais pas abuser de vos instants au sujet de ces concours vu que l'ordre du jour prévoit la mise en discussion et l'approbation d'un nouveau règlement, toutefois, je me permets de vous signaler qu'à maintes reprises et de divers côtés on a émis le désir que le C.C. examine la possibilité de délivrer des diplômes de dimensions plus réduites. Nous regrettons de ne pouvoir faire suite à cette suggestion car, actuellement, il y a encore plus de 650 diplômes à notre disposition à l'Imprimerie des Remparts, à Yverdon. Par ailleurs, nous avons encore 204 médailles disponibles chez M. Huguenin, au Locle. Tout ce matériel payé est suffisant pour une durée de vingt ans environ, les diplômes particulièrement. Il vous est donc facile de comprendre que dans ces circonstances nous ne pouvons nous offrir le luxe de mettre de côté ces récompenses.

Prix du miel. — Verbalement, par téléphone et par correspondance, des sociétaires m'ont gentiment fait remarquer que le prix du miel avait été fixé trop tardivement ; je me dois donc de vous informer que votre C.C. n'avait

pas oublié cette importante question. En effet, en son temps, nous nous sommes abouchés avec nos amis de la Suisse alémanique et du Tessin, qui nous ont priés de bien vouloir attendre l'assemblée de la Société Suisse des Amis des Abeilles, qui devait se réunir les 8 et 9 septembre 1951 à Appenzell, avant de prendre une décision. A l'avenir, un tel retard ne sera plus à enregistrer car il appartiendra au Comité de la Fédération des Sociétés Suisses d'Apiculture de se prononcer sur le prix du miel.

(A suivre)

P. MEUNIER.

Procès-verbal de la 76e assemblée des délégués tenue à Lausanne le 8 mars 1952

L'assemblée est ouverte à 10 h. 15 par M. Paul Meunier, président. Il souhaite à chacun une chaleureuse bienvenue et exprime l'espoir que les délibérations se dérouleront dans un esprit de franche cordialité. Il tient à relever la présence de notre président d'honneur, M. l'abbé Gapany, et lui dit toute la joie que nous avons à le sentir parmi nous. Il invite l'assemblée à se lever pour honorer la mémoire de nos chers disparus. Aucune modification n'étant demandée, l'ordre du jour sera suivi comme présenté par le C.C. :

1. *Ouverture et contrôle des pouvoirs* : fait ressortir la présence de 108 délégués représentant 47 sections de la S.A.R.

2. *Désignation des scrutateurs* : sont désignés et acceptent leur mandat : MM. Cuénod, Chambétaz, Retz, Hubert, Bovier et Froidevaux.

3. *Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée* : ayant été publié, sa lecture n'est pas demandée. Il est accepté sans modification.

4. *Rapport du président* : dans son rapport, qui sera publié dans notre Journal, notre président retrace toute l'activité de la S.A.R. au cours de cette année 1951 et les tâches multiples du C.C., tâches qui vont d'année en année en augmentant ce qui est le signe d'une société prospère. M. Walther, vice-président, remercie notre président pour le travail accompli et pour son magistral rapport qui est adopté sans avis contraire.

M. Grandchamp, au nom de la section de Lausanne, remercie à son tour M. Meunier pour sa féconde activité et se réjouit de lire son rapport dans notre Journal. Un point l'a particulièrement intéressé, c'est la question de la prise en charge de nos miels par les grossistes. Il souhaite que les importateurs ne fassent pas avec le miel des mélanges comme ils le font avec les vins ce qui ne pourrait qu'être préjudiciable à notre apiculture.

5. Finances :

a) *Rapport de la Société Fiduciaire sur l'exercice 1951*. Notre président en donne lecture. Ce rapport, dans ses conclusions, tient à relever que nos comptes sont présentés avec beaucoup de soin et que décharge entière en soit donnée aux personnes responsables de leur tenue.

b) *Rapport de la Commission de vérification*. Au nom de la Commission, M. Subilia donne lecture de son rapport. Notre société est bien gérée et il recommande à l'assemblée d'approuver les comptes présentés avec vifs remerciements au comité. La Commission de gestion propose à l'A.D. :

1) que l'art. 36 des statuts soit modifié de la manière suivante : L'A.D. désigne, suivant ordre alphabétique, 6 sections vérificatrices nommant chacune un membre. Trois sections sont désignées chaque année et restent en fonction pendant 2 ans ;

2) de porter les jetons de présence pour séance ou délégation de Fr. 15.— à Fr. 20.—.

M. Meunier déclare qu'en ce qui concerne le point 2 des propositions de la commission, le C.C., étant donné l'état de nos finances, ne peut accepter cette augmentation. Pour ce qui est de la comptabilité tenue par notre bibliothécaire,

il donne lecture d'un rapport fait par notre fiduciaire : les divergences relevées sont dues uniquement à la manière dont les écritures ont été passées dans les comptes qui sont parfaitement exacts. En 1952, la comptabilité tenue par M. Dietrich sera simplifiée afin d'éviter à l'avenir le retour de tels incidents. Il tient à dire à M. Dietrich toute la confiance que nous avons en lui et à le féliciter pour son travail qu'il fait au plus près de sa conscience et qui fait honneur à notre société.

Le point 1 de la proposition de la Commission de vérification est mis en discussion :

M. *Porchet* se déclare parfaitement d'accord avec cette suggestion qui lui paraît judicieuse. Cependant, comme il s'agit d'une modification aux statuts, cette question n'ayant pas été portée à l'ordre du jour (art. 45) ne peut donc pas être discutée. M. *Meunier* lui répond que le C.C. s'est basé sur l'art. 37 qui donne à la Commission de vérification le droit de présenter à l'A.D. des propositions. M. *Grandchamp* tient à relever que le rapport de la Commission ayant été publié dans notre Journal, il n'y a aucune raison valable de ne point discuter la proposition formulée. M. *Porchet* déclare que l'assemblée étant acquise à cette idée, il retire sa proposition et demande qu'à l'avenir l'art. 45 de nos statuts soit respecté.

Mise aux voix, la proposition de la Commission de vérification de modifier l'art. 36 de nos statuts est adoptée sans avis contraire.

La discussion est ouverte au sujet des comptes de la S.A.R. M. *Soavi* donne quelques précisions et détails sur le compte Pertes et Profits. MM. *Combremont* et *Anchoz* demandent que les annonces soient toujours payées à l'avance pour éviter des pertes sur ce poste.

Mis aux voix, les comptes 1951 sont adoptés sans avis contraire.

c) *Budget 1952.* M. *Soavi* donne toutes les explications utiles. Le C.C. a étudié ce projet avec un très grand soin, les postes ont été limés jusqu'à la dernière limite, il n'est pas possible de comprimer davantage. Dans les dépenses, c'est le compte « Journal Suisse d'Apiculture » qui accuse la plus forte augmentation qui est due au renchérissement du papier et de la main-d'œuvre. Le C.C. a estimé de son devoir de maintenir notre Journal dans sa forme actuelle (36 pages au minimum) et de le rendre toujours plus attrayant et plus complet. Les recettes sont basées sur 5900 membres, or ce chiffre ne sera probablement pas atteint. Il demande que les deux propositions du C.C. : ramener la cotisation de Fr. 6.50 à Fr. 7.— et maintenir le fonds « Assurance vol » à Fr. 35 000.— et verser le surplus à la Caisse centrale soient acceptées par l'assemblée, car c'est le seul moyen de doubler le cap dangereux que nous traversons. M. *Martin* se dit étonné, vu le nombre de nos membres, de lire sur la couverture de notre Journal qu'il tire à 6600 exemplaires. Pourquoi une telle marge ? M. *Soavi* lui explique que nous avons envoyé, comme décidé l'année dernière, à tous les membres en suspens ainsi qu'à tous les apiculteurs neuchâtelois les numéros de janvier et de février de notre Journal. Nous avons, par ailleurs, des échanges avec des publications étrangères et des abonnés. En mars, nous avons tiré à 6400 exemplaires. M. *Roser* aimerait des éclaircissements sur la somme de Fr. 600.— prévue au budget pour l'assemblée générale et s'étonne que les dépenses envisagées pour l'assemblée des délégués 1953 soient les mêmes que celles de cette année. M. *Soavi* lui fait remarquer que la diminution du nombre de nos membres n'entraîne pas une bien grande diminution du nombre des délégués ; quant aux Fr. 600.— prévus pour l'assemblée générale, ils serviront à couvrir les frais occasionnés par cette assemblée : location de la salle, invités, etc. M. *Auberson* estime que l'augmentation de Fr. 3000.— prévue pour le Journal ne se justifie pas. Il est très bien dans sa forme actuelle ; il ne faut pas songer à le développer davantage. M. *Soavi* renseigne à ce sujet : l'augmentation de Fr. 3000.— pour le coût du Journal prévue par le Comité comporte 1) la compensation de l'augmentation des prix du papier et de la

main-d'œuvre, 2) augmentation des illustrations et du nombre des pages. M. *Auberson* aimerait que le C.C. comprime tous les postes et qu'il tâche de nouer les deux bouts avec les ressources disponibles. M. *Ruckstuhl fils* demande à notre rédacteur de veiller à ce que notre imprimeur gaspille moins de papier en serrant les titres et en faisant des marges moins grandes. Notre président insiste pour que nous ne diminuions pas le nombre des pages de notre Journal qui est l'âme de la société. En acceptant les propositions du C.C. notre budget sera équilibré. M. *Auberson* est d'avis que nous pouvons et devons faire des économies. M. *Hubert* demande qu'à l'avenir on envoie un et non pas deux délégués aux Congrès internationaux d'Apiculture. M. le président lui répond qu'une société comme la nôtre ne peut faire figure de parent pauvre et que nous ne pouvons pas rester inconnus et vivre en dehors du mouvement apicole international. Il y a des sacrifices qu'il faut savoir faire. M. *Baillod* estime lui aussi que le déficit est trop élevé et que la S.A.R. doit s'engager dans la voie des économies. Il demande pourquoi le poste intérêts passe de Fr. 1581.12 à Fr. 1000.— et s'élève en amères critiques sur la première page de notre Journal. Ses paroles se perdent bientôt dans un brouhaha général. M. *Soavi* lui répond que la diminution des intérêts est due à une diminution de notre fortune et que des fonds ont dû être déplacés et immobilisés. M. *Anchoz* estime pour sa part que le budget a été très bien établi et que l'A.D. doit faire confiance au C.C. Il lui demande de comprimer les dépenses dans la mesure du possible, sans pour autant que la bonne marche de la société en souffre. M. le président assure les délégués que si nous continuons à publier notre Journal sur 36 pages remplies jusqu'au bord, que si nous ramenons notre cotisation de Fr. 6.50 à Fr. 7.— et que si la Caisse centrale peut disposer de l'excédent des Fr. 35 000.— du Fonds « Assurance vol », notre budget sera équilibré.

Mises aux voix, les propositions du C.C. et le budget sont adoptés avec 3 avis contraires.

d) *Désignation des sections vérificatrices pour les comptes de l'exercice 1952.* Sont désignées, selon ordre alphabétique, les sections de Lucens, Martigny et La Mantue. Des 4 sections qui ont fonctionné cette année, une devra se retirer.

6. a) *Adoption des rapports présentés et ceux publiés dans le Journal et propositions du comité :* Le rapport de notre rédacteur n'ayant pu, faute de place, paraître dans le dernier numéro de notre Journal, M. *Valet* en donne lecture. Les applaudissements recueillis à la suite de cette lecture prouvèrent à notre rédacteur toute la sympathie dont il jouit auprès des membres de la S.A.R. M. *Auberson* demande pourquoi un avis de sa section n'a pas paru dans le numéro de janvier de notre Journal ? M. *Valet* lui répond que par suite des fêtes de fin d'année son communiqué lui a été adressé trop tard. M. *Grandchamp* émet le vœu que notre Journal paraisse le 1er du mois. M. *Hagnauer* demande que soient publiés des extraits des procès-verbaux des séances du C.C. de façon que les membres soient tenus au courant de ce qui se passe. M. le président tient à souligner que les sections n'ont pas toujours été renseignées comme elles le sont actuellement. Il demande à l'A.D. de faire confiance aux membres du C.C. et que rien ne soit changé à nos habitudes.

La proposition Hagnauer mise aux voix est repoussée par 37 non et 34 oui.

L'ensemble des rapports publiés et présentés est adopté sans avis contraire.

(A suivre)

Le président :
P. MEUNIER.

Le secrétaire :
P. ZIMMERMANN.

L'abondance des correspondances nous oblige à en renvoyer au prochain numéro. Nous nous en excusons. Réd.